

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
 Paix – Travail – Patrie  
 \*\*\*\*\*  
**REGION DU CENTRE**  
 \*\*\*\*\*  
**DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O**  
 \*\*\*\*\*  
**COMMUNE DE DZENG**  
 \*\*\*\*\*



**REPUBLIC OF CAMEROON**  
 Peace – Work – Fatherland  
 \*\*\*\*\*  
**CENTER REGION**  
 \*\*\*\*\*  
**NYONG AND SO'O DIVISION**  
 \*\*\*\*\*  
**DZENG COUNCIL**  
 \*\*\*\*\*

**DECISION N°06/ D/C-DZENG/SG/2025 DU 25/03/2025**

**PORTANT ATTRIBUTION DES TRAVAUX DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL**  
**N°003/AONO/C-DZENG/CIPM/2025 DU 06/02/2025 RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION**  
**DE LA ROUTE RURALE : EKINGUILI-NKOLMVONDO-NYONG L=7,0Km ;**  
**ARRONDISSEMENT DE DZENG ; DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O ; REGION DU**  
**CENTRE**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DZENG.**  
**MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Vu la Constitution ;  
 Vu la loi N°2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;  
 Vu le décret n°2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;  
 Vu La loi n°2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi des finances de la République du Cameroun pour le compte de l'exercice 2025 ;  
 Vu le décret 2003/651 du 05 Novembre 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;  
 Vu le décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;  
 Vu le décret n°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2018/191 du 02 Mars 2018 ;  
 Vu le décret n°2019/001 du 04 Janvier 2019 portant nomination d'un premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
 Vu le décret n°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;  
 Vu le décret n°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;  
 Vu Le décret n°2011/048 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2018/191 du 02 Mars 2018 ;  
 Vu La circulaire N°00013995/c/MINFI du 31 Décembre 2024 portant instruction relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2025 ;  
 Vu Les normes en vigueur en République du Cameroun.  
 Vu Le dossier d'appel d'offres du dossier d'appel d'offre N°004/AONO/C-DZENG/CIPM/2025 du 06/02/2025 relatif aux travaux de construction d'un logement d'astreinte à l'école publique DE NKONGMEDZAP : Arrondissement de Dzeng, Département du Nyong et So'o, Région du Centre; Arrondissement de Dzeng, Département du Nyong et So'o, Région du Centre;  
 Vu La proposition d'attribution n°11/L/CIPM-DZENG/ 2025 du 19/03/2025 par le Président de la Commission de passation interne des Marchés auprès de la Commune de Dzeng ;  
 Vu L'arrêté N°000148/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection de Madame AYI Monique Epse NKAMGNA, au poste de Maire de la Commune de Dzeng à l'issue du scrutin Municipal du 09 Février 2020 ;  
 Vu les nécessités de service ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'Appel d'Offres National ouvert N°003/AONO/C-DZENG/CIPM/2025 du 06/02/2025 relatif aux travaux de Réhabilitation de la Route Rurale : Ekinguili-Nkolmvondo-Nyong L=7,0km ; Arrondissement De Dzeng ; Département du Nyong et So'o ; Region du Centre  
 Est attribué au GROUPEMENT ETS OMEGA TCHNOLOGY/SUDAMAC pour un montant TTC de 23 000 000 FCFA (Vingt trois Millions de Francs CFA) pour une durée de Quatre (04) mois calendaires.

**Article 2** : La présente décision Municipale sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

**AMPLIATIONS :**

- PREF/N.S/MBYO ;
- DDMINMAP/NS ;
- ARMP ;
- DD/MINEPAT/NS ;
- PRÉSIDENT/CIPM/DZG ;
- SOPECAM ;
- ARCHIVES/CHRONO

